

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 05 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

- Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves, MONTIGNÉ Claude, BESSIN Pascal, RÉGEARD Loïc, BARBY Éric, GLORY Georges, CROQUISON Sébastien, SAUVEUR Patrice et RUELLAN Jean-Claude ; Mmes ROZE Marie-Paule, HOUIT Yolande, GASCOIN Laurence, GRIMBELLE Hélène et NIVOL Nadine.
- Absents excusés : BEDEL Didier - pouvoir donné au Maire, LEFEUVRE André, MASSON Jean-Paul et de LORGERIL Olivier

Un scrutin a eu lieu ; Mme. NIVOL Nadine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2009**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 15 janvier 2009. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : vérification et tests des équipements sportifs de la salle des sports. L'assemblée accepte.

Arrivée de M. Sauveur à 20h13.

### **PROJET DE CREATION D'UN SITE INTERNET ET D'UN PLAN COMMUNAL**

#### ➤ **Création d'un site Internet :**

Monsieur le Maire invite M. EUSTACHE Thierry, responsable de l'agence de communication « bleu b », à présenter au Conseil Municipal une proposition de réalisation de site Internet pour la commune. Cette offre comprend la conception, la réalisation et la formation à l'administration du site.

Monsieur Eustache présente aux conseillers la structure d'un site et les différentes fonctionnalités qui peuvent y être intégrées.

Monsieur le Maire précise que les choix d'arborescence du site ainsi que la définition de son contenu sont à déterminer par la Commune. La construction du site nécessite, en amont, un travail de préparation de la part de la Commission Communication et des conseillers qui seraient intéressés pour y participer.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'investissement de la Commune dans la construction d'un site Internet est lié à l'engagement de trois ou quatre personnes à être les rédacteurs – administrateurs du site sur le moyen terme, et, à assurer la vie du site par des mises à jours régulières.

#### ➤ **Création d'un plan de la commune sur un support dépliant et Relais Information Service :**

M. EUSTACHE présente différentes réalisations de plan de commune. L'offre proposée à la Commune comprend la réalisation du plan, l'impression et la livraison.

Le dépliant serait composé, au recto, par le plan du bourg et son index de rues, au verso, par le plan de la commune et son index des villages. Des textes sur le patrimoine, les balades, les édifices de la commune peuvent y être insérés. Il y a également la possibilité d'intégrer des encarts de partenaires publicitaires.

Monsieur le Maire souhaite que figure sur le plan des informations concernant les différents services proposés sur la commune.

D'autre part, à partir des plans réalisés pour le dépliant, l'agence propose des plans deux faces pour le Relais Information Service et le panneau près de l'église. Les plans sont imprimés sur un support protégé en plexiglas. Ils sont en couleur avec un quadrillage indexé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réunir la Commission « Communication et information » pour débattre de ces différents points.

#### **N°04 – 2009 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT SIGNEE AVEC LA SADIV**

Monsieur REGEARD présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant n°1 à la Convention Publique d'Aménagement signée entre la Commune et la SADIV le 24 avril 2003 pour le lotissement « La Champagne du Moulin à Vent ».

Il précise que, par cet avenant, la SADIV souhaite pouvoir facturer à l'opération leur rémunération selon la même technique que leur méthode comptable, c'est-à-dire selon l'avancement. Ainsi, afin que la SADIV puisse être rémunérée en corrélation avec le travail qu'elle effectue, elle sollicite le fait de percevoir une rémunération suivant l'état d'avancement de l'opération, ce qui ne modifie pas sa rémunération globale : la SADIV appellera ses rémunérations en fonction de l'état d'avancement opérationnel.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que cet avenant n'a aucune incidence sur le montant des différentes rémunérations de la SADIV précisé dans l'article 21 de la convention publique d'aménagement. En effet, il s'agit bien de modifier le cadencement d'appel de leur rémunération, en le calant par rapport à la réalité de leur travail, et non pas de modifier le montant de leur rémunération.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (1 abstention M. Eric Barby)**

- **Accepte** l'avenant présenté ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant.

#### **N°05 – 2009 : SUBVENTIONS COMMUNALES 2009 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal toutes les demandes de subvention reçues en mairie. Il rappelle qu'il a été décidé de ne verser des subventions qu'à des associations communales ou locales. Il propose de reconduire les subventions versées en 2008 aux associations locales.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Décide** d'attribuer pour l'exercice 2009 les subventions suivantes :

<b>Subventions aux associations</b>		
<b>Associations</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Coopérative scolaire (parents d'élèves)	2 500 €	<b>2 500 €</b>

Foyer laïc (section basket, fête locale & école)	1 500 €	<b>1 500 €</b>
JASPP – football	500 €	<b>500 €</b>
Club de l'amitié	500 €	<b>500 €</b>
Anciens combattants	500 €	<b>500 €</b>
Gymnastique volontaire	500 €	<b>500 €</b>
UCIAPL – commerçants	500 €	<b>500 €</b> - Versement de la subvention sous condition de réaliser une animation en 2009
ACCA – chasse	500 €	<b>500 €</b>
USL – St Domineuc	150 €	<b>150 €</b>
OSCT (1 € / habitant)	1 537 €	<b>1 537 €</b>
Canoë Kayak (St Domineuc)	80 €	<b>80 €</b>
Comité de pêche et loisirs	850 €	<b>850 €</b>
Comice agricole	950 €	<b>950 €</b>
Arc Iris & Gribouille	1 000 €	<b>1 000 €</b>
Ille sera demain	500 €	<b>500 €</b>

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association ARC IRIS dans le cadre du stage « d'initiation et de découverte des arts du cirque » qu'elle organise du 13 au 17 avril en partenariat avec le cirque Métropole.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait versé une subvention exceptionnelle en 2007, de 20,00 € par enfant habitant la commune et participant à cette animation, soit 880 €, afin de combler le déficit de l'opération.

Monsieur le Maire précise que 77 enfants de Pleugueneuc sont déjà inscrits, ce qui assure presque l'équilibre financier de l'opération. Il souhaite néanmoins soutenir l'action de cette association.

Mme Grimbelle propose de voter une subvention pour l'association afin qu'elle puisse appliquer des tarifs dégressifs pour les familles nombreuses ou un tarif réduit pour les familles à faible revenu.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle à l'association ARC IRIS dans le cadre du stage « d'initiation et de découverte des arts du cirque » d'un montant de 1 000,00 €,
- **Souhaite**, à travers cette subvention, que l'association puisse faire bénéficier de tarifs réduits les enfants de familles nombreuses ou à faible revenu,

- **Charge** Monsieur le Maire d'adresser un courrier à l'association pour indiquer la volonté politique du Conseil Municipal.

### **N°06 – 2009 : DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU LINON**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les réunions du comité syndical sont programmées le mercredi matin et de ce fait M. Bessin, délégué titulaire, ne peut y assister. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire en remplacement de M. Bessin.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Nomme** Monsieur Jean-Yves DESHAYES délégué titulaire en remplacement de M. Pascal BESSIN,
- **Nomme** Monsieur Jean-Claude RUELLAN délégué suppléant, en remplacement de M. Loïc REGEARD.

Délégués titulaires	Délégué suppléant
M. LEFEUVRE André	M. RUELLAN Jean-Claude
M. DESHAYES Jean-Yves	

### **N°07 – 2009 : VERIFICATION ET TESTS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA SALLE DES SPORTS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de vérification et de tests des équipements sportifs de la salle des sports, présenté par la société ALMASPORT en vu de son renouvellement. Le montant de la prestation est de 970,50 € HT.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Accepte** le contrat de vérification et de tests des équipements sportifs de la salle des sports de la société **ALMASPORT** pour un montant de **970,50 € HT, soit 1 160,72 € TTC**,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### ➤ **PASS-FONCIER :**

M. Régeard, suite à la réunion communautaire concernant le Programme Local de l'Habitat, souhaite que la Commune s'engage dans le dispositif du PASS-FONCIER. Il propose que la Commune réserve quelques terrains du lotissement « la Champagne du Moulin à Vent II » pour les bénéficiaires de ce dispositif. Il précise que deux communes de la Bretagne Romantique ont mis en place ce dispositif.

#### ➤ **Commission Voirie :**

M. Montigné présente au Conseil Municipal les différents secteurs de voirie qu'il conviendrait de traiter :

- La Barre – Le Gué à Gan      2 800 m<sup>2</sup>
- Glérois                              1 575 m<sup>2</sup>
- Route de la Chapelle            3 500 m<sup>2</sup>

- Tréguivien	1 260 m <sup>2</sup>
- Parking salle des sports	750 m <sup>2</sup>
- Rue du Linon	<u>1 050 m<sup>2</sup></u>
- TOTAL	10 935 m <sup>2</sup>

En 2008, 5 830m<sup>2</sup> de voirie ont été refait.

Les services de la DDE doivent remettre prochainement un estimatif pour ces travaux.

➤ **Réhabilitation du Presbytère :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec un représentant de l'office HLM « La Rance » pour étudier les possibilités de réhabilitation du Presbytère.

Monsieur le Maire a proposé à La Rance de réhabiliter le bâtiment en logements à destination de jeunes et de personnes âgées afin de développer la mixité générationnelle. Un tel projet nécessite des mises aux normes très coûteuses pour assurer l'accessibilité des logements.

La Rance propose, d'une part, de créer des logements séparés dans le bâtiment, deux logements sur trois niveaux et deux logements sur deux niveaux, et d'autre part, de construire dans le jardin, derrière le Presbytère, trois logements de plain-pied à destination de personnes âgées encore autonome. Les locataires pourraient bénéficier des services de la MARPA, qui est très proche.

La Commune pourrait céder le bâtiment à La Rance via un bail emphytéotique. La Rance, après avoir réhabilité le bâtiment, louerait les logements pour son propre compte. La Commune demeure propriétaire du bâtiment qu'elle peut récupérer à l'issue du bail.

Concernant les trois maisons, la Commune assure la viabilisation du terrain qui devient propriété de la Rance. Elle peut bénéficier de subventions pour la création de logements neufs.

Mme Grimbelle invite la Commune à prendre contact avec le Conseil Général pour leur présenter le projet. En effet, le Conseil Général souhaite soutenir des projets innovants permettant le maintien à domicile des personnes âgées.

Elle souhaiterait également que la Commune ait une approche environnementale pour la construction des logements et la rénovation du bâtiment en privilégiant des logements à faible consommation énergétique.

Monsieur le Maire précise que La Rance envisageait que les trois logements neufs soient réalisés en bois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recontacter La Rance pour qu'elle engage une étude.

➤ **Projet de cabinet médical dans l'ancien local des services techniques :**

Monsieur le Maire présente une esquisse d'aménagement qui pourrait être envisagé pour l'ancien local des services techniques, place de la mairie. Le futur cabinet médical pourrait offrir trois cabinets avec un accueil, une salle d'attente et un sanitaire.

Monsieur le Maire invite M. Sauveur, Conseiller et médecin, à s'exprimer sur le projet et à faire savoir au Conseil s'il est en contact avec des repreneurs.

M. Sauveur informe le Conseil Municipal qu'il est en contact avec un repreneur avec qui il pourrait étudier le projet de cabinet médical.

Monsieur le Maire propose à M. Sauveur de rencontrer, ensemble, le repreneur potentiel afin qu'ils étudient ce projet.

Le Conseil Municipal souhaiterait avoir un engagement écrit de la part du repreneur avant d'engager des frais pour aménager le local.

➤ **Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'adhésion de l'association qui est de 100 € pour l'année 2009. Cette association défend plus particulièrement les intérêts des communes rurales et Monsieur le Maire pense qu'il peut être intéressant d'y adhérer.

Le Conseil émet un avis favorable.

➤ **Vide grenier de la Pentecôte :**

Monsieur le Maire confirme, pour la fête de la Pentecôte le dimanche 31 mai 2009, la présence d'un manège pour enfant, d'une structure gonflable, d'une animation de pêche aux canards et peut-être d'auto-tamponneuses.

➤ **Classe 9 :**

Monsieur le Maire invite les personnes concernées par les classes 9 à se mobiliser pour organiser l'évènement. Elles peuvent prendre contact avec M. le Maire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Permis de construire pour la bibliothèque**

M. Barby interroge M. le Maire sur le dépôt de la demande de permis de construire pour la bibliothèque.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de permis de construire a été visée par l'Architecte des Bâtiments de France et qu'elle est actuellement à l'instruction à la DDE. De plus, la Commission d'accessibilité étudie le dossier le 16 février prochain.

## **PROCHAINES RÉUNIONS MUNICIPALES**

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal :** le jeudi 12 mars 2009 à 20h00.

**Affichage du compte-rendu le 10 février 2009**

**Vu, le Maire  
M. André BLANCHARD**